

Par un courrier en date du 6 avril dernier, Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a souhaité communiquer au Sénateur François CALVET la liste des communes lauréates du label national &quot;Terre saine, communes sans pesticides&quot;.

Ainsi les communes de **Villelongue dels Monts, Montner, Prugnanes, Saint-Arnac, Bages, Calce, Cases de Pène et Estagel** qui avaient candidaté à ce projet, ont été retenues.

Ce label a été créé pour distinguer les collectivités territoriales remarquables en termes de gestion sans pesticide de leurs jardins, espaces verts et bords de route ou de rue.

Le souhait de Madame la Ministre, avec cette démarche, est de distinguer tout particulièrement les collectivités pionnières qui ont arrêté totalement l'usage des pesticides, afin qu'elles constituent un exemple fort et fédérateur pour l'ensemble des collectivités, sur le chemin vers le zéro pesticide.

Les communes recevront, outre le label, une subvention pour créer un coin nature et potager bio dans chaque école et un rucher municipal.